



Sarlat
Périgord Noir

PN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



PLAN DE SOUTIEN

aux entreprises,
commerçants et artisans

Covid 19 - Ensemble à vos côtés



EDITOS

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT-PÉRIGORD NOIR



Les conséquences économiques et sociales de la Covid-19 nous touchent dans notre vie quotidienne et ses répercussions sont souvent violentes, pour nos entreprises et leurs employés, nos commerçants et nos artisans, dans tous les secteurs d'activités.

Pour gérer l'impact et les conséquences du coronavirus, de nombreuses aides et dispositifs ont été mis en place. Dans ce contexte, il nous a paru utile d'avoir une vision globale des outils et procédures disponibles à ce jour pour permettre une approche au cas par cas, selon chaque situation et leur évolution. Tel est précisément l'objet du présent fascicule.

A sa lecture, chacun pourra constater qu'aux côtés de l'Etat, de la Région et du Département, les Maires et Présidents d'intercommunalité sont aux avant-postes et s'affirment comme des acteurs d'une relance qu'il faut engager sans délai.

LE VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SARLAT-PÉRIGORD NOIR



Toutes les entreprises du Sarladais sont essentielles. Parce qu'elles répondent aux besoins de nos concitoyens, parce qu'elles contribuent à l'attractivité de notre territoire, qu'elles l'enrichissent et qu'elles sont créatrices d'emplois, notre devoir est d'être à leurs côtés.

La crise qui nous frappe est si soudaine et violente que les réponses qui lui sont apportées sont parfois incomprises et certaines contestées. Dans cette période fébrile, nous avons considéré que notre mission d'élus locaux responsables n'étaient pas de surenchérir dans la polémique mais d'être utiles. Nous avons donc mis notre énergie à trouver des solutions aux nombreux problèmes rencontrés par les

entreprises de notre territoire et ce fascicule les présente. Elles se décomposent en trois grands axes : accompagner et simplifier, aider financièrement, préparer l'avenir avec la digitalisation.

Nous savons vos difficultés et connaissons vos craintes. N'hésitez pas à nous solliciter, soyons unis et solidaires pour surmonter collectivement cette crise inédite.



LA CELLULE ÉCONOMIQUE

Une cellule économique, organisée en guichet unique, propose un accompagnement sur mesure aux petites et moyennes structures rencontrant des difficultés économiques liées au Covid-19.

Des techniciens, issus de la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, du Pays du Périgord Noir et de la ville de Sarlat, sont chargés de son fonctionnement en veillant à mobiliser les mesures de soutien économique existantes ou futures et coordonner les interventions des acteurs impliqués. Ils réalisent, dans un premier temps, un examen des circonstances locales et des situations personnelles.

A l'issue d'une première phase de diagnostic, le rôle de la cellule est :

- d'assister ceux qui en feront la demande pour monter leurs dossiers d'aides
- de proposer des solutions ciblées.

**➡ POUR CONTACTER LA CELLULE ET SOLLICITER UN APPUI
06 07 07 13 94**



Lilian Gilet - Christelle Villemiane - Sébastien Péroux

2

ATTRIBUTION D'UN FONDS D'AIDE D'URGENCE

Objectif:

Soutenir les petites entreprises (TPE) touchées par les conséquences de la crise sanitaire.

Pour qui:

- Commerçants et artisans
- Effectif inférieur ou égal à 5 salariés équivalents temps plein
- Un chiffre d'affaires sur le dernier exercice clos inférieur à 500 000 €

Combien:

Une aide versée en une seule fois d'un montant maximum de 1500 € (3000 € dans le cas d'au moins 2 travailleurs non-salariés). Une vingtaine d'entreprises ont déjà bénéficié d'une aide.

30 000 € ont été versés aux entreprises du territoire

➡ **POUR CONNAÎTRE LA PROCÉDURE ET LES PIÈCES À FOURNIR, CONTACTEZ LA CELLULE AU 06 07 07 13 94**



3

FONDS DE PROXIMITÉ DE LA RÉGION

Objectif:

Faciliter la préservation de l'activité et de l'emploi des TPE et des associations enregistrant une baisse d'activité causée par la situation sanitaire, en soutenant le besoin de trésorerie par l'octroi d'un prêt public à taux zéro.

La Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir contribue à ce fond à hauteur de 32 000 €

Pour qui:

- Commerçants, artisans et associations
- Effectif inférieur ou égal à 10 salariés pour les TPE et inférieur ou égal à 50 salariés pour les associations employeuses (ayant une activité économique)

Combien:

- Un prêt à taux zéro à l'entreprise compris entre 5000 et 15 000 €
- Sans apport complémentaire obligatoire
- Durée de remboursement de 4 ans sans garantie avec possibilité d'un différé maximal de 12 mois. **184 000 € ont été versés aux entreprises du territoire.**

➡ **LA CELLULE VOUS ACCOMPAGNE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER : 06 07 07 13 94**



4

ACCOMPAGNEMENT À LA DIGITALISATION DES COMMERCES

Objectif:

Dans le contexte de restrictions sanitaires, l'objectif est de permettre aux commerçants, artisans, restaurateurs, de développer une activité en ligne, afin de maintenir, voire de développer leur activité.

Combien :

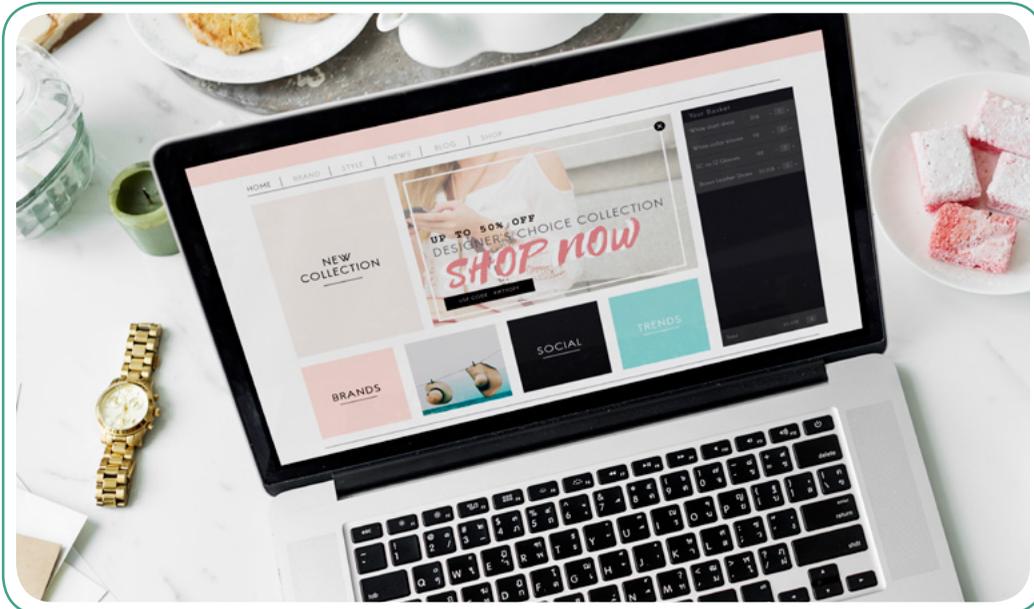
- Une enveloppe globale de 7500 €

Un partenariat avec AVenir Sarlat :

- L'aide financière de la Communauté de communes est forfaitaire et s'appuie sur une somme moyenne permettant d'accompagner la mise en place d'un site vitrine avec un catalogue de produits.
- La Communauté de communes passe une convention avec l'association de commerçants AVenir Sarlat qui se charge des modalités de distribution de l'aide



ENGAGEMENT DE LA CCSPN : 7 500 €



5

ALLÈGÈMENT DES CHARGES ET DE LA FISCALITÉ

Objectif:

Pour soutenir les entreprises et les associations à surmonter l'impact social et économique, la Communauté de communes et les communes membres ont pris des mesures d'exonération de certaines charges et produits fiscaux.

La Communauté de communes :

- Exonération de 6 mois de loyer pour les entreprises locataires de la collectivité

La ville de Sarlat :

- Abattement de 50 % applicable au montant de la Taxe Locale sur la Publicité extérieure au titre de l'année 2020
- Exonération de 6 mois de loyer pour les entreprises et les associations à caractère culturel et social
- Exonération de 6 mois des droits d'occupation de l'espace public pour les activités économiques (marché couvert et marché de plein air et étalages divers).
- Stationnement gratuit du 1^{er} janvier au 30 juin 2020

La Roque Gageac :

- Redevance des droits d'occupation du domaine public perçue en trois tiers et ajustée pour le dernier ou les deux derniers tiers en fonction des pertes des professionnels par rapport à la moyenne des 3 dernières saisons.

Proissans :

- Exonération des loyers professionnels de mars, avril et mai 2020

Saint-André-Allas :

- Exonération des loyers professionnels

Vitrac :

- Report des loyers de 6 à 7 mois pour les professionnels de santé.



**ENGAGEMENT DE LA CCSPN ET DES COMMUNES MEMBRES :
190 000 €**



MÉMENTO DES AIDES DE L'ÉTAT

QUEL TYPE D'AIDE	POUR QUI ?	QUOI ?	COMMENT ?
FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE	Entreprises ou indépendants de moins de 50 salariés, sans condition de chiffres d'affaires ni bénéfice	1500 € ou jusqu'à 10 000 € selon la situation de l'entreprise et le mois considéré	Informations sur le site https://www.economie.gouv.fr et dépôt du dossier sur https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13665
DISPOSITIF DE CHÔMAGE PARTIEL	Un ou plusieurs salariés en cas de fermeture administrative, de baisse d'activités, de difficultés d'approvisionnement ou d'impossibilité de mettre en place les mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Pour l'employé : 85 % du salaire net • Pour l'employeur : allocation compensatrice versée par l'Etat • Prise en charge 100% pour les secteurs les plus impactés 	Démarches en ligne sur le site du Ministère du Travail : https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/
ÉXONÉRATION COTISATIONS SOCIALES	Entreprises de moins de 50 salariés ou de moins de 250 salariés les plus affectées	Exonérations, aide au paiement ou remise partielle des dettes	Assitant virtuel en ligne : www.urssaf.fr/portail/home/html
REPORT DES ÉCHÉANCES FISCALES	Toutes les entreprises	Possibilité d'obtenir des délais de paiement des impôts directs (hors TVA et prélèvements à la source)	Téléchargement du formulaire de demande de remise gracieuse www.impots.gouv.fr/portail-node/13465

RÉDUCTION DES LOYERS	Entreprises de moins de 250 salariés fermées d'octobre à décembre 2020	Crédit d'impôt de 50 % pour les bailleurs qui abandonnent un mois de loyer	<ul style="list-style-type: none"> • S'adresser à son propriétaire, • Ou C. Villemiane • Ou le médiateur des entreprises
PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT	Toutes les entreprises peuvent faire une demande	Amortissement du prêt entre 1 et 5 ans avec un taux entre 1 et 2,5 % négocié avec les banques françaises	Contactez les organismes bancaires
PRÊT DIRECT	Pour les entreprises qui ne trouvent aucune solution de financement après médiation (https://mediateur-credit.banque-france.fr/) et saisie du CODEFI (codefi.ccsf26@dgfip.finances.gouv.fr)	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 10 000 € pour les entreprises de moins de 10 salariés. • Jusqu'à 50 000 €, de 10 à 49 salariés. • Au delà de 50 salariés, possibilité d'avances remboursables de l'Etat 	Demande en ligne https://pret-participatif-exceptionnel.gouv.bpifrance.fr/
REPORT DES ÉCHÉANCES DE CRÉDIT	Pour toutes les entreprises qui ont un crédit en cours auprès d'un organisme bancaire	Possibilité de rééchelonner les échéances de crédit.	Contactez son organisme bancaire et en cas d'échec saisissez la médiation de crédit. Dossier à compléter en ligne : https://media-teur-credit.banque-france.fr
AIDE À LA CRÉATION D'UN SITE INTERNET	Pour tous les commerces fermés administrativement pour leur permettre de s'équiper en solutions de vente à distance	Chèque numérique de 500 € permettant d'alléger les coûts liés au lancement d'une activité en ligne	À partir de janvier 2021 sur présentation à l'Agence de Services et de Paiements (ASP)



MÉMENTO DES AIDES REGION / DEPARTEMENT / CCSPN

QUEL TYPE D'AIDE	POUR QUI ?	QUOI ?	COMMENT ?
FONDS DE PROXIMITÉ DE LA RÉGION / CCSPN	Entreprises de moins de 10 salariés (commerces, artisanat, services de proximité)	Prêt à l'entreprise de 5000 à 15 000 €, sans intérêt ni garantie, sur une durée de 4 ans dont 1 année de report	Informations et demandes en ligne : https://fondpenou-velleaquitaine.fr/
AIDE SOCIALE DU DÉPARTEMENT	Travailleurs non-salariés, gérants salariés, indépendants inscrits au registre du commerce et des métiers	Aide exceptionnelle forfaitaire de 750 € sous conditions versée en une seule fois	Démarches en ligne sur le site du Département : https://demarches.dordogne.fr/guides-des-aides/dgatd/dde/aide-sociale-exceptionnelle/
AIDE D'URGENCE DE LA CCSPN	Entreprises de moins de 5 salariés	Jusqu'à 1500 €	Informations cellule économique : C. Villemiane 06 07 07 13 94
AIDE À LA DIGITALISATION	Entreprises qui souhaitent créer un site e-commerce	Possibilité d'obtenir une aide financière sur l'abonnement ou la création d'un catalogue de produits	Informations AVenir Sarlat : https://avenirsarlat.fr/contact/ ou 06 72 46 89 28

CONTACTS UTILES

Cellule économique de la Communauté de communes Sarlat-Périgord noir

Conseils - Accompagnement et constitution de dossiers d'aides

Christelle Villemiane : 06 07 07 13 94

Site web : www.cc-sarlat-perigord-noir.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne

Pour répondre à toutes vos questions : **05 53 35 80 80**

Espace web dédié aux mesures mobilisables par les entreprises :

<https://dordogne.cci.fr/>

La campagne de communication «Click&collect» est à retrouver :

<https://fr-fr.facebook.com/ccidordogne/videos/661557881173872/>

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne

Cellule de crise artisans

Demande de rappel : artisanat24.com

Par mail : soutien-covid19@cm24.fr

Association de commerçants AVenir Sarlat

Sandra Roche : 06 72 46 89 28

Mail : contact@avenir.fr

Site : avenirsarlat.fr

Infos entreprises Covid-19

Informations sur les mesures gouvernementales de soutien à l'économie

Site : info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb/fr

Numéro vert : 0 806 000 245

La médiation des entreprises

Un médiateur prend contact avec le demandeur dans les 7 jours - Service gratuit

Site : mieist.finances.gouv.fr



Sarlat
Périgord Noir

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Covid 19 - Ensemble à vos côtés